Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire

Mâcon le 25 mai 2020

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves scolarisés en classe de CP, CE1, CE2 ou CM1 au cours de l'année scolaire 2019-2020

Objet : Inscriptions aux cours d'EILE – Enseignements internationaux de langues étrangères.

DOS 1er degré
Division de l'Organisation Scolaire

Affaire suivie par :
Marie-Laure Guillet

Référence :
MLG / GBR

Téléphone
03 85 22 55 63
Courriel
marie-laure.guillet@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Madame, Monsieur,

Les « Enseignements internationaux de langue étrangère » (EILE) sont les nouveaux enseignements optionnels de langues (Arabe ou Italien ou Portugais ou Turc) pouvant être suivis par tout écolier qui sera inscrit, l'année prochaine, en classe de CE1, CE2, CM1 ou CM2. Ils remplacent les enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO).

Ils durent 1 h 30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires. Les cours ont lieu généralement après la classe ou le mercredi matin. Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent donc se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Ces cours de langue sont assurés par un professeur originaire d'un pays ayant passé un accord avec la France. Pour l'instant, seuls le Portugal, depuis 2017, et la Tunisie, depuis 2018, bénéficient d'un accord autorisant la mise à disposition d'enseignants dans ce nouveau cadre. Concernant l'Algérie, l'Italie, le Maroc et la Turquie, la mise en œuvre des EILE à la rentrée scolaire 2020 est conditionnée à la signature effective de nouveaux accords avec ces pays partenaires. Ces négociations sont en cours. La Croatie et la Serbie ont fait le choix d'un autre dispositif associatif pour l'enseignement de leur langue.

Le recrutement des intervenants fait l'objet d'une attention particulière visant à s'assurer des compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 8 et 11 ans. Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les Inspecteurs de l'éducation nationale.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont construits par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2020-2021, vous trouverez en ligne **un formulaire d'inscription à remplir et à remettre à l'école de votre enfant pour le lundi 15 juin 2020.**

Veuillez noter :

- que toute demande d'inscription impliquera le respect des horaires et la présence de l'élève au cours pour la totalité de l'année scolaire.
- que votre demande d'inscription est à ce stade un recensement qui n'impliquera pas forcément l'ouverture du cours à la rentrée. En effet, la mise en place de ces cours dépend du nombre total de demandes reçues ainsi que de la possibilité, pour le pays partenaire, de mettre localement un enseignant à disposition.

Madame, Monsieur, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de cette information et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Fabien BEN

PJ : **1 fiche d'inscription**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté Égalité Fraternité

direction générale de l'enseignement scolaire

académie Dijon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire

DSDEN de Saône-et-Loire
Cité administrative
Bld Henri Dunant -
BP 72512
71025 Mâcon Cedex 9

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A RETOURNER A L'ECOLE **AVANT LE 15 juin 2020**

[TAMPON DE L'ECOLE]

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS OU PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE

Madame/Monsieur : .....
Demande(nt) que l'élève (prénom/NOM) : .....
inscrit en classe de : ..... à l'école : .....
.....
située dans la commune de : .....

□ **Suive pendant l'année scolaire 2020-2021** un « enseignement international de langue étrangère » (EILE) dans la langue suivante :

[Cocher la case ou entourer la langue choisie]

☐ **ARABE**	☐ **ITALIEN**	☐ **PORTUGAIS**	☐ **TURC**

□ était inscrit en ELCO/EILE durant l'année scolaire 2019/2020 **et <u>souhaite</u> poursuivre en EILE durant l'année scolaire 2020/2021**

□ était inscrit en ELCO/EILE durant l'année scolaire 2019/2020 **<u>mais ne souhaite</u> plus poursuivre en EILE durant l'année scolaire 2020/2021**

□ **Nouvelle inscription** *(n'a pas suivi de cours d'ELCO ou EILE en 2019/2020)*

- Le cours d'EILE est proposé **du CE1 au CM2**.
- **Une seule langue** peut être demandée.
- Durée : **1 h 30 chaque semaine**.
- Toute demande d'inscription au cours EILE implique la **présence de l'élève pour la totalité de l'année scolaire** et le respect des horaires.

IMPORTANT : le(s) parent(s)/le représentant légal déclare(nt) avoir pris connaissance que :

- Ce formulaire recense les demandes d'inscription dans un cours facultatif d'EILE. L'ouverture effective du cours à la rentrée scolaire n'est pas automatique. Elle dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un enseignant à disposition.

- Pour 2020-2021, en dehors du Portugal et de la Tunisie qui sont déjà en EILE, la mise en place des cours est subordonnée à la signature, avant la rentrée 2020, d'un accord bilatéral avec les 4 autres pays partenaires (cf. courrier d'information aux parents joint).

- Toute demande d'inscription **impliquera le respect des horaires et la présence de l'élève au cours EILE pour la totalité de l'année scolaire**. La durée du cours d'EILE, proposé du CE1 au CM2, est d'1 h 30 hebdomadaire.

- Les cours peuvent regrouper des élèves venant de différentes écoles. **Les cours peuvent donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant.**

- **Les inscriptions sont faites uniquement par ce formulaire de l'éducation nationale**, complété et signé par le(s) parent(s) ou le représentant légal de l'enfant. La seule indication orale donnée à un enseignant EILE ne vaut pas inscription de l'élève.

À ....., le 2020

Signature du/des parent(s) ou du représentant légal :